

## **Domaine communal, boulevard Diderot - Aliénation de deux immeubles de la Ville de Besançon au Crédit Agricole**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de sa restructuration, le Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté se propose d'installer des locaux pour les archives et l'informatique dans la ZAC Diderot.

A cet effet, le Crédit Agricole doit acquérir plusieurs immeubles dont deux, propriété de la Ville.

Un aménagement de certains bâtiments sera réalisé. Quant aux deux petits immeubles, propriétés de la Ville, ils seront démolis et un nouveau bâtiment sera édifié conformément au projet établi par M. Philippe LAMBOLEY, Architecte.

La Ville de Besançon cède 49 ca à détacher de la parcelle cadastrée section CT n° 1 et 1 a 57 ca à détacher de la parcelle cadastrée section CT n° 2, soit au total 2 a 06 ca.

Après négociation, un accord est intervenu. La cession se fera moyennant le prix de 500 F le mètre carré, soit pour un prix total de 103 000 F.

L'acquéreur prendra à sa charge la démolition des deux bâtiments et les frais d'acte.

La recette de 103 000 F sera inscrite au chapitre 922/212.00501.30100.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à approuver l'aliénation de ces immeubles sis boulevard Diderot au Crédit Agricole, aux conditions définies ci-dessus et autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.